



Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 20 juillet 2021

Refusons de nous laisser jeter à la rue !

Les élus au CSE et le délégué syndical de la CGTG remercient tous les salariés de la SH SALAKO qui ont participé à l'Assemblée Générale du 13 juillet 2021. Malgré les tentatives de la directrice pour amener une partie d'entre nous à ne pas participer à l'A.G., nous étions une bonne majorité à y assister. L'heure est grave. Nos emplois et nos salaires sont menacés.

Face à la direction, **seule l'unité de tous les salariés**, quelles que soient leurs convictions, syndicale ou autre, nous permettra de nous faire entendre et de nous faire respecter à l'image de l'action que nous avons menée les 8 et 9 juillet pour exiger de pouvoir prendre nos congés payés.

Nous avons des reliquats de congés allant de 35 à 89 jours. **Ola lajan lasa pasé ?**

Notre employeur a préféré utiliser l'activité partielle plutôt que de nous accorder nos congés pour ne pas avoir à les payer, tout cela financé sur le dos de l'État! Bravo ! Quel scandale !

Après notre mouvement de colère, la directrice a sorti une note dans laquelle elle nous autorise à poser des congés du 10 août au 13 octobre. D'après cette note, ces congés seront payés par les AGS, (Association de Garantie des Salaires).

Comment pourrions nous prendre nos congés alors qu'il est prévu de revenir à l'audience à la mi-septembre date à laquelle la SH SALAKO sera vendue à la barre du Tribunal.

Le 13 octobre est le délai maximal pour que la SH SALAKO soit vendue mais selon le Tribunal la société ne pourra pas tenir jusqu'à cette date.

Nous, salariés, avons donc à peine un mois pour poser tous nos congés alors que nous avons pour la plupart d'entre nous plus de 60 jours de congés à prendre ! Dans le même temps, la direction nous demande de tout faire pour que l'activité se poursuivre jusqu'à la vente, donc comment prendre nos congés et poursuivre l'activité ?!

Pour nous, élus de la CGTG, tous les emplois et tous nos droits doivent être maintenus. Il y a les congés payés mais aussi les RTT, les heures supplémentaires, les récupérations... Sans compter l'argent que la direction nous doit au titre des subventions du C.S.E.

Pendant cette A.G. les deux représentantes des salariés accompagnées de l'avocate du C.S.E. ont fait un compte rendu de l'audience qui a eu lieu le 13 juillet devant le Tribunal mixte de commerce de Fort de France.

L'administrateur judiciaire M. DETHORE a essayé d'intimider les représentantes du personnel pour qu'elles ne parlent pas du tout des congés payés que nous doit la SH SALAKO. Mal lui en a pris : appuyées par notre avocate, bien entendu, nos représentantes en ont parlé, défendant l'intérêt de tous.

Les AGS (Association de Garantie des Salaires) devront instruire dossier par dossier. Rien n'est donc acquis sur la prise en charge des congés antérieurs.

C'est donc pour cette raison que nous avons demandé à l'administrateur judiciaire, M. DETHORE, Cabinet BCM d'obtenir une entente préalable des AGS pour être certain de la prise en charge par les AGS. Mais les AGS n'étaient pas présents à l'audience !

Nous avons également demandé à M. FABRE qu'il s'engage par un courrier à nous payer les congés, en VAIN ! Que des paroles, comme d'habitude.

Quoiqu'il en soit, des camarades sont inquiets pour ce qui est du paiement de nos reliquats de salaire, heures supplémentaires, RTT, etc. et du montant de nos allocations chômage en cas de licenciement eu égard à l'activité partielle due au Covid. Nous sommes aussi tous inquiets quant à la poursuite de l'activité : quel sera le repreneur, reprendra-t-il la totalité des salariés ? Que deviendront nos droits obtenus de haute lutte par nos anciens, liés à notre convention collective des hôtels de Guadeloupe ?

Soyons prêts à répondre à l'appel à la mobilisation des élus et du syndicat CGTG tout au long de la procédure qui devrait mener à la reprise de l'activité par un nouveau repreneur.

Seule la lutte collective de l'ensemble des salariés de l'hôtel nous garantira le maintien de tous nos acquis sociaux et de tous nos emplois. Cela dépendra de notre détermination à arracher **TOUT** ce qui nous est dû. **C'est nous qui avons fait toute la richesse de la SH SALAKO !**

Soyons solidaires !

**AN NOU TOUT DOUBOUT
POU DWA AN NOU !**